

TARIFS BLOC WEEK-END GROUPE

2024

	BLOC D'APPARTEMENT	CAPACITÉ D'ACCUEIL : CHAMBRES - SDE PARTAGÉE + ESPACE DE VIE: CUISINES ÉQUIPÉES AMÉNAGÉES SALLE À MANGER, SALON TV	BASSE SAISON	MOYENNE SAISON
PRINCIPAUX	L'HORIZON RDC	22 couchages - 12 lits ou canapé-lit - 6 chambres	1 860€ (au lieu de 2 065 €)	2 085 € (au lieu de 2 315 €)
	L'HORIZON Étage	30 couchages - 17 lits ou canapé-lit - 8 chambres	2 210€ (au lieu de 2 455 €)	2 475€ (au lieu de 2 750 €)
	LE LARGE	44 couchages - 26 lits ou canapé-lit ou 11 chambres	3 580 € (au lieu de 3 980 €)	4 015 € (au lieu de 4 460 €)
COMPLEMENTAIRES	L'ANCRAGE	16 couchages - 9 lits ou canapé-lit - 6 chambres	1 185 € (au lieu de 1 320 €)	1 330 € (au lieu de 1 480 €)
	L'EMBARCADÈRE	12 couchages - 6 lits ou canapé-lit - 4 chambres	910 € (au lieu de 1 015 €)	1 020 € (au lieu de 1 135 €)
	BELLE PLAGE	124 couchages - 70 lits ou canapé-lit - 35 chambres	9 745 € (au lieu de 10 830 €)	10 920 € (au lieu de 12 135 €)

Tarifs préférentiels Uniquement sous forme de Formule Week-end ou Mid-Week: Du **vendredi au lundi** ou **lundi au vendredi**

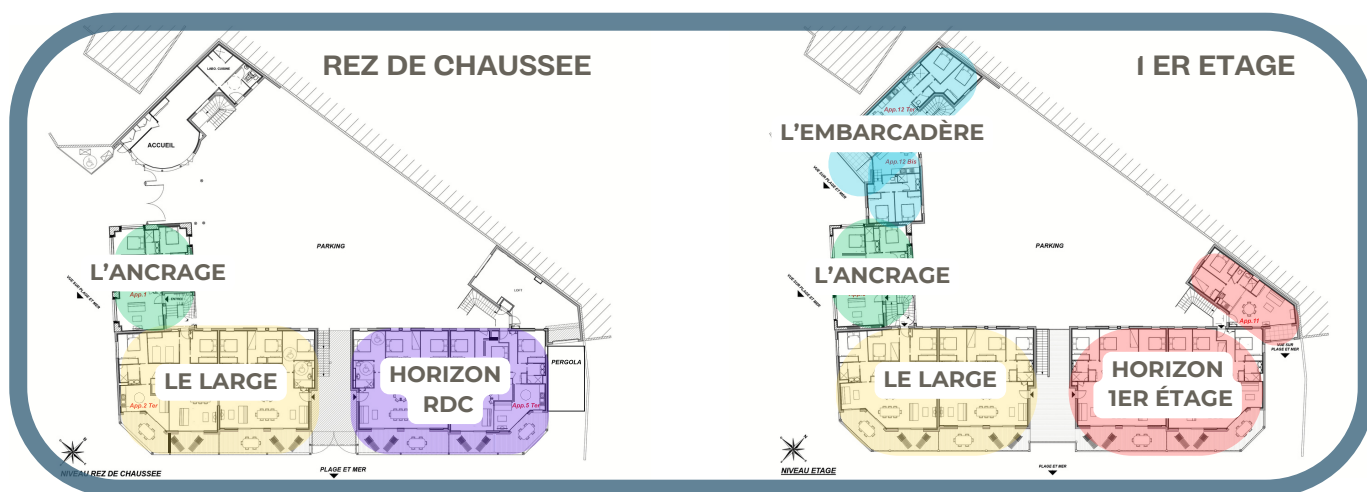
Le linge de lit est fourni, le ménage de fin de séjour ainsi que 3 places de parking minimum sont inclus dans l'offre.

La réservation des blocs d'appartement L'Ancrage et L'Embarcadère n'est possible qu'en complément de la réservation des blocs "principaux": (Le large ou L'Horizon)

Toutes les arrivées se font à partir de 15h et tous les départ se font avant 10h.

NOS ESPACES EVENEMENTS: Des espaces supplémentaires peuvent être proposés en supplément:

- Terrasse « Côté Plage » (selon aménagement) : de 300 € à 600 € TTC
- Salle polyvalente: Un espace de 60m², coin cuisine, sanitaire à partir de 490 €



CONDITIONS PARTICULIÈRES RÉCEPTION ET SOIRÉE DANSANTE :

L'organisateur est responsable de tous les dommages matériels et corporels que lui-même ou ses invités pourraient causer à l'occasion du séjour, y compris la prévention aux troubles à l'ordre public tel que le respect du voisinage, le stationnement, la salubrité, l'ivresse, le tapage nocturne. Si la résidence n'est pas privatisée: Les soirées dansantes ne sont pas autorisées.

La charte des nuisance sonores est à respecter à l'intérieur des bâtiments, comme sur les terrasses et dans la cour intérieure.

